



L'actualité des 15 derniers jours réservée aux abonnés de Kheox

13/01/2022



ACTUALITÉ

Bonne année 2022

Toute l'équipe de Kheox vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

À cette occasion, nous vous proposons un récapitulatif de l'actualité normative depuis le 14 décembre 2021.



NORME

Portes et portails équipant les locaux industriels et commerciaux et les garages : révision de la norme NF EN 12453 relative aux exigences de sécurité à l'utilisation des portes motorisées

La norme NF EN 12453+A1 de décembre 2021 (homologuée en janvier 2022) définit les exigences et les méthodes d'essai relatives à la sécurité d'utilisation de tous les types de portes, portails et barrières motorisés, qui sont destinés à être installés dans des zones accessibles aux personnes, et dont l'utilisation principale prévue est de permettre l'accès en toute sécurité des marchandises et des véhicules accompagnés ou conduits par des personnes dans des locaux industriels, commerciaux ou résidentiels.

Elle remplace la norme [NF EN 12453](#) d'août 2017.

Elle sera mise en ligne prochainement sur Kheox.

Référence : NF EN 12453+A1 (décembre 2021 – indice de classement : P 25-310) : Portes et portails équipant les locaux industriels et commerciaux et les garages – Sécurité à l'utilisation des portes motorisées – Exigences et méthodes d'essai.



NORME

Atmosphères des lieux de travail : publication de la norme NF EN IEC 62990-2 relative aux détecteurs de gaz

La norme NF EN IEC 62990-2 de juillet 2021 (homologuée en janvier 2022) donne des recommandations pour la sélection, l'installation, l'utilisation et la maintenance du matériel électrique utilisé pour le mesurage des gaz et des vapeurs toxiques dans les atmosphères des lieux de travail. Le principal objectif de ce type de matériel est d'assurer la sécurité des personnes et des biens en fournissant une indication de la concentration d'un gaz ou d'une vapeur toxique et en avertissant

de sa présence.

Elle sera mise en ligne prochainement sur Kheox.

Référence : NF EN IEC 62990-2 (juillet 2021 – indice de classement : C 23-300-2) : Atmosphères des lieux de travail – Partie 2 : détecteurs de gaz – Sélection, installation, utilisation et maintenance des détecteurs de gaz et de vapeurs toxiques.



NORME

Sécurité des appareils électrodomestiques : révision de la norme NF EN IEC 60335-2-105 relative aux exigences particulières pour les cabines de douche multifonctions

La norme NF EN IEC 60335-2-105 de décembre 2021 (homologuée en janvier 2022) traite de la sécurité des cabines de douche multifonctions électriques et des colonnes de douche multifonctions électriques pour usages domestiques et analogues, dont la tension assignée n'est pas supérieure à 250 V pour les appareils monophasés et à 480 V pour les autres appareils.

La norme doit être utilisée conjointement avec la norme [NF EN 60335-1](#) de mai 2013, modifiée par les amendements A11 (août 2014), A13 (octobre 2017), A14 (août 2019), A1 (août 2019), A2 (août 2019) et A15 (juin 2021).

Elle doit être lue conjointement avec les amendements :

– A11 (décembre 2021) qui modifie l'introduction, l'article 1 et la bibliographie de la norme NF EN IEC 60335-2-105 de décembre 2021, et ajoute les annexes ZC, ZZA et ZZB ;

– A1 (décembre 2021) qui ajoute le § 22.103 à l'article 22 de la norme NF EN IEC 60335-2-105 de décembre 2021, ainsi que l'annexe R.

Elle remplace la norme NF EN 60335-2-105 de mai 2005, modifiée par les amendements A1 (septembre 2008), A11 (juillet 2010) et A2 (janvier 2020), qui reste en vigueur jusqu'en septembre 2024.

Elle sera mise en ligne prochainement sur Kheox.

Référence : NF EN IEC 60335-2-105 (décembre 2021 – indice de classement : C 73-905) : Appareils électrodomestiques et analogues – Sécurité – Partie 2-105 : exigences particulières pour les cabines de douche multifonctions, modifiée par les amendements A11 (décembre 2021) et A1 (décembre 2021).



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Guides PROFEEL : un nouveau guide sur les impacts du dimensionnement dans le changement du générateur de chauffage en maison individuelle

Le programme PACTE vient de publier un guide [« Changement du générateur de chauffage : impacts du dimensionnement »](#).

Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), le Gouvernement a mis en place plusieurs dispositifs pour aider les ménages à changer leur chauffage pour un système plus performant qui permet de réaliser des économies d'énergie importantes.

Ce guide, destiné aux professionnels, traite de l'impact des choix de conception

faits lors du changement de générateur de chauffage en maison individuelle. Il a pour objectif d'éclairer à travers des exemples les règles de dimensionnement, la possibilité de changer de générateur et l'impact de celui-ci sur la consommation énergétique et sur les autres aspects : confort thermique et ECS, risque sanitaire, pérennité du générateur, pollution atmosphérique,

Ce guide est le fruit d'un travail collectif des différents acteurs de la filière bâtiment dans le cadre du programme PROFEEL. Il complète la collection des référentiels techniques des programmes RAGE et PACTE.

La rédaction de ce guide PROFEEL a été confiée au COSTIC.

Référence : « [Changement du générateur de chauffage : impacts du dimensionnement](#) », décembre 2021, PROFEEL, Agence Qualité Construction.



NORME

Lumière naturelle dans les bâtiments : révision de la norme NF EN 17037

La norme NF EN 17037+A1 de décembre 2021 (homologuée en décembre 2021) spécifie les critères permettant d'obtenir, par le biais de la lumière naturelle, une impression subjective adéquate de clarté à l'intérieur et d'assurer une vue adéquate sur l'extérieur.

En outre, les recommandations sont données concernant la durée d'exposition à l'ensoleillement direct à l'intérieur des locaux (pièces) occupés.

La norme fournit des informations sur la façon d'exploiter l'éclairage naturel pour assurer l'éclairage en intérieur, ainsi que les moyens de réduire l'éblouissement.

Elle définit les systèmes de mesure utilisés pour évaluer les conditions d'éclairage naturel et fournit les principes de calcul et de vérification. Ces principes permettent de traiter de l'aspect de variabilité de la lumière naturelle au fil des jours et de l'année.

Elle s'applique à tous les espaces pouvant être occupés par des personnes de façon régulière et sur de longues périodes, à l'exception des espaces dans lesquels l'éclairage naturel est en inadéquation avec la nature et la fonction des travaux réalisés.

Elle remplace la norme [NF EN 17037](#) de décembre 2018.

Elle sera mise en ligne prochainement sur Kheox.

Référence : NF EN 17037+A1 (décembre 2021 – indice de classement : X 90-018) : Lumière naturelle dans les bâtiments.



NORME

Normes électriques : parution de notes informatives relatives à la série de normes NF C 18-505, ainsi qu'aux normes NF C 18-510 et NF C 13-200

Suite à la parution de l'[arrêté du 7 avril 2021 \[NOR : MTRT2109976A\] fixant les modalités de réalisation des travaux sous tension sur les installations électriques dans le domaine de la basse tension et les références des normes applicables en la matière](#), des notes informatives ont été publiées concernant :

– la série de normes [NF C 18-505](#) « Travaux sous tension sur les installations

électriques basse tension – Mesures de prévention mises en œuvre » : la note informative indique les modifications apportées aux articles 1 et 5 de la norme NF C 18-505-2-2 de novembre 2013 et à l'article 1 de la norme NF C 18-505-2-3 de novembre 2013 pour appliquer les seuils en conformité avec la réglementation ;

– la norme [NF C 18-510](#) « Opérations sur les ouvrages et installations électriques et dans un environnement électrique – Prévention du risque électrique » de janvier 2012 modifiée par l'amendement A1 (février 2020) : la note informative indique les modifications apportées aux § 10, § 12.8.1, § 12.8.2 et § 12.9.2.2.3.

Suite à la parution de l'[arrêté du 7 décembre 2020 \[NOR : TREP2019063A\] modifiant l'arrêté du 19 avril 2012 relatif aux normes d'installation intéressant les installations électriques des bâtiments destinés à recevoir des travailleurs et abrogeant divers arrêtés relatifs à l'électricité dans les industries extractives](#), une note informative a été publiée concernant la norme [NF C 13-200](#) « Installations électriques à haute tension pour les sites de production d'énergie électrique, les sites industriels, tertiaires et agricoles » de juin 2018 : le champ d'application de la norme NF C 13-200 de juin 2018 est élargi aux installations électriques dans les mines souterraines à compter du 1er janvier 2021.

Elles seront mises en ligne prochainement sur Kheox.

Références :

Note informative suite à la parution de l'arrêté du ministère du Travail du 7 avril 2021, s'appliquant à la série de norme de la NF C 18-505-X – Travaux sous tension sur les installations électriques basse tension

Note informative suite à la parution de l'arrêté du ministère du Travail du 7 avril 2021, s'appliquant à la norme de la NF C 18-510 et de son amendement 1 – Opérations sur les ouvrages et installations électriques et dans un environnement électrique – Prévention du risque électrique.

Note informative sur la NF C 13-200 – Installations électriques à haute tension pour les sites de production d'énergie électrique, les sites industriels, tertiaires et agricoles.



NORME

Colonne d'incendie : publication de la norme NF S 61-759-1 relative aux colonnes sèches

La norme NF S 61-759-1 de janvier 2022 (homologuée en décembre 2021) définit les règles d'installation, de réception et de maintenance des colonnes sèches. Le choix du type de colonnes d'incendie, leur nombre et leur répartition ne sont pas traités dans la norme.

Elle remplace la norme [NF S 61-759](#) de juin 2007, modifiée par les amendements A1 (février 2011) et A2 (août 2021).

Elle sera mise en ligne prochainement sur Kheox.

Référence : NF S 61-759-1 (janvier 2022 – indice de classement : S 61-759-1) : Matériel de lutte contre l'incendie – Installation, réception et maintenance des colonnes d'incendie – Partie 1 : colonnes sèches.



NORME

Installations de gaz : révision de la norme NF E 29-827 relative aux

organes de coupure commandés à distance à réarmement manuel

La norme NF E 29-827 de janvier 2022 (homologuée en décembre 2021) spécifie les exigences en matière de sécurité, de construction, de fonctionnement ainsi que les essais applicables aux organes de coupure à réarmement manuel, commandés à distance, pour les installations de gaz dans les bâtiments.

Elle remplace la norme [NF E 29-827](#) d'octobre 2019, avec les modifications principales suivantes :

- modifications du titre et du domaine d'application pour inclure les différents types d'obturateurs et préciser la fonction de l'organe de coupure ;
- changement de la plage de température et introduction de deux classes de température pour utilisations intérieure et extérieure ;
- modification du § 5.1 sur les matériaux pour introduire notamment l'aluminium ;
- introduction du § « couple de fermeture ».

Elle sera mise en ligne prochainement sur Kheox.

Référence : NF E 29-827 (janvier 2022 – indice de classement : E 29-827) : Organes de coupure commandés à distance à réarmement manuel pour les installations de gaz des bâtiments.



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Rapports PROFEEL : un nouveau rapport sur la ventilation mécanique ponctuelle double-flux

Le programme PACTE vient de publier un rapport [« Ventilation mécanique ponctuelle double flux »](#).

Ce rapport à destination des professionnels du bâtiment traite des systèmes de ventilation double-flux décentralisés. Ces solutions se positionnent tant sur le secteur résidentiel, que tertiaire, avec une technologie adaptée pour chaque nature de besoin et de réglementation à respecter. Elles peuvent être une solution judicieuse lorsque le raccordement à un réseau centralisé existant est complexe.

Ce rapport a vocation à apporter un approfondissement des connaissances sur ces systèmes, qui sont encore peu documentés. Vous y trouverez un état de l'offre et du marché pour le secteur résidentiel et le secteur tertiaire, les étapes d'un projet de la conception à l'exploitation, ainsi que des retours d'expériences consolidés à partir d'enquêtes auprès de professionnels, d'audits d'installation et d'un suivi instrumenté en condition réelle.

Ce rapport est le fruit d'un travail collectif des différents acteurs de la filière bâtiment dans le cadre du programme PROFEEL. Il complète la collection des référentiels techniques des programmes RAGE et PACTE.

La rédaction de ce rapport PROFEEL a été confiée au COSTIC.

Référence : [« Ventilation mécanique ponctuelle double flux »](#), décembre 2021, PROFEEL, Agence Qualité Construction.



NORME

Prestations de services relatives aux sites et sols pollués : révision de la série de normes NF X 31-620

La série de normes NF X 31-620 porte sur les prestations de services relatives aux sites et sols pollués.

Elle s'applique à la gestion des pollutions chimiques.

La gestion des pollutions par des substances radioactives, par des agents pathogènes ou infectieux ou par l'amiante est couverte par des réglementations ou des normes spécifiques.

Dans le cas des pollutions mixtes, la norme s'applique uniquement à la gestion des pollutions chimiques en intégrant les contraintes liées aux autres types de pollution. De même, la gestion des engins pyrotechniques est exclue du champ d'application de la série de normes.

La norme NF X 31-620-1 de décembre 2021 (homologuée en novembre 2021) fixe les exigences générales dans le domaine de la gestion de sites et sols pollués auxquelles un prestataire doit satisfaire.

Elle remplace la norme [NF X 31-620-1](#) de décembre 2018, qui reste en vigueur au titre de la réglementation qui la cite.

La norme NF X 31-620-2 de décembre 2021 (homologuée en novembre 2021) fixe les exigences auxquelles un prestataire doit satisfaire pour exercer des activités d'études, d'assistance et de contrôle concernant les prestations de services relatives à la gestion des sites et sols pollués. Ces exigences sont indissociables des exigences générales décrites dans la norme NF X 31-620-1 de décembre 2021. Elle définit les conditions d'exécution dans le domaine de prestation « études, assistance et contrôle ».

Elle remplace la norme [NF X 31-620-2](#) de décembre 2018, qui reste en vigueur au titre de la réglementation qui la cite.

La norme NF X 31-620-3 de décembre 2021 (homologuée en novembre 2021) fixe les exigences auxquelles un prestataire doit satisfaire pour exercer des activités d'ingénierie des travaux de réhabilitation concernant les prestations de services relatives à la gestion des sites et sols pollués. Ces exigences sont indissociables des exigences générales décrites dans la norme NF X 31-620-1 de décembre 2021. Elle définit les conditions d'exécution dans le domaine de prestation « ingénierie des travaux de réhabilitation ».

Elle remplace la norme [NF X 31-620-3](#) de décembre 2018, qui reste en vigueur au titre de la réglementation qui la cite.

La norme NF X 31-620-4 de décembre 2021 (homologuée en novembre 2021) fixe les exigences auxquelles un prestataire doit satisfaire pour exercer des activités d'exécution des travaux de réhabilitation concernant les prestations de services relatives à la gestion des sites et sols pollués. Ces exigences sont indissociables des exigences générales décrites dans la norme NF X 31-620-1 de décembre 2021. Elle définit les conditions d'exécution dans le domaine de prestation « exécution des travaux de réhabilitation ».

Elle remplace la norme [NF X 31-620-4](#) de décembre 2018, qui reste en vigueur au titre de la réglementation qui la cite.

La norme NF X 31-620-5 de décembre 2021 (homologuée en novembre 2021) fixe les exigences auxquelles un prestataire doit satisfaire pour délivrer les attestations garantissant la prise en compte des mesures de gestion de la pollution des sols et des eaux souterraines dans la conception des projets de construction ou d'aménagement. Ces exigences sont indissociables des exigences générales décrites dans la norme NF X 31-620-1 de décembre 2021. Elle définit les conditions d'exécution dans le domaine de prestation « attestation de prise en compte des mesures de gestion de la pollution des sols et des eaux souterraines dans la conception de projets de construction ou d'aménagement ».

Elle remplace la norme NF X 31-620-5 de décembre 2018, qui reste en vigueur au

titre de la réglementation qui la cite.

Ces normes seront mises en ligne prochainement sur Kheox.

Références :

NF X 31-620-1 (décembre 2021 – indice de classement : X 31-620-1) : Qualité du sol – Prestations de services relatives aux sites et sols pollués – Partie 1 : exigences générales.

NF X 31-620-2 (décembre 2021 – indice de classement : X 31-620-2) : Qualité du sol – Prestations de services relatives aux sites et sols pollués – Partie 2 : exigences dans le domaine des prestations d'études, d'assistance et de contrôle.

NF X 31-620-3 (décembre 2021 – indice de classement : X 31-620-3) : Qualité du sol – Prestations de services relatives aux sites et sols pollués – Partie 3 : exigences dans le domaine des prestations d'ingénierie des travaux de réhabilitation.

NF X 31-620-4 (décembre 2021 – indice de classement : X 31-620-4) : Qualité du sol – Prestations de services relatives aux sites et sols pollués – Partie 4 : exigences dans le domaine des prestations d'exécution des travaux de réhabilitation.

NF X 31-620-5 (décembre 2021 – indice de classement : X 31-620-5) : Qualité du sol – Prestations de services relatives aux sites et sols pollués – Partie 5 : exigences pour la réalisation des attestations de prise en compte des mesures de gestion de la pollution des sols et des eaux souterraines dans la conception des projets de construction ou d'aménagement.



NORME

Nouvelles normes sur Kheox : acoustique, amiante, chauffage/refroidissement, géotextile, etc.

33 textes normatifs ont récemment été publiés, ils concernent les thèmes suivants :

B – Carrières – Céramiques – Verre – Réfractaires – Bois – Lièges

[NF EN 16755](#) (octobre 2017 – indice de classement : B 53-859) : Durabilité des performances de réaction au feu – Classement des produits à base de bois ignifugés pour utilisation finale en intérieur et en extérieur. [Retirage]

[NF EN 13329+A2](#) (septembre 2021 – indice de classement : B 54-020) : Revêtements de sol stratifiés – Éléments dont la surface est à base de résines aminoplastes thermodurcissables – Spécifications, exigences et méthodes d'essai.

[Lire l'actu-veille associée](#)

C – Électricité

[NF C 15-160](#) (octobre 2018 – indice de classement : C 15-160) : Installations pour la production et l'utilisation de rayonnements X – Exigences de radioprotection.

D – Économie domestique – Hôtellerie – Ameublement – Aménagements

[NF D 11-107](#) (novembre 2021 – indice de classement : D 11-107) : Appareils sanitaires – Bidets en céramique sanitaire.

[Lire l'actu-veille associée](#)

G – Textiles et cuirs

[NF G 38-060](#) (octobre 2013 – indice de classement : G 38-060) : Textiles – Articles à usages industriels – Recommandations pour l'emploi des géotextiles et produits apparentés – Mise en œuvre – Contrôle des géotextiles et produits apparentés.

[NF G 38-061](#) (décembre 2017 – indice de classement : G 38-061) : Utilisation des géotextiles et produits apparentés – Systèmes de drainage et de filtration – Dimensionnement et éléments de conception.

[G 38-063](#) (février 1993 – indice de classement : G 38-063) : Articles à usages industriels – Recommandations pour l'emploi des géotextiles et produits apparentés – Utilisation des géotextiles et produits apparentés sous remblais sur sols compressibles.

[NF G 38-064](#) (mai 2016 – indice de classement : G 38-064) : Utilisation des géotextiles et produits apparentés – Murs inclinés et talus raidis en sols renforcés par nappes géosynthétiques – Justification du dimensionnement et éléments de conception.

[XP G 38-065](#) (septembre 2020 – indice de classement : G 38-065) : Géosynthétiques, géotextiles et produits apparentés – Renforcement de la base des remblais sur zones à risques d'effondrement – Justification du dimensionnement et éléments de conception.

[NF G 38-067](#) (mai 2017 – indice de classement : G 38-067) : Géosynthétiques, géotextiles et produits apparentés – Stabilisation d'une couche mince sur pente – Justification du dimensionnement et éléments de conception.

P – Bâtiment et génie civil

[NF EN ISO 23386](#) (mars 2020 – indice de classement : P 07-250) : Modélisation des informations de la construction et autres processus numériques utilisés en construction – Méthodologie de description, de création et de gestion des propriétés dans les dictionnaires de données interconnectés.

[NF EN ISO 23387](#) (juillet 2020 – indice de classement : P 07-251) : Modélisation des informations de la construction (BIM) – Modèles de données pour les objets de construction utilisés durant le cycle de vie des biens construits – Concepts et principes.

[NF EN 197-5](#) (mai 2021 – indice de classement : P 15-101-5) : Ciment – Partie 5 : Ciment Portland composé CEM II/C-M et Ciment composé CEM VI.

[Lire l'actu-veille associée](#)

[NF P 52-001](#) (décembre 2021 – indice de classement : P 52-001) : Soupapes de sûreté pour installations de chauffage – Spécifications techniques générales.

[Lire l'actu-veille associée](#)

[NF EN ISO 11855-3](#) (septembre 2021 – indice de classement : P 52-620-3) : Conception de l'environnement des bâtiments – Systèmes intégrés de chauffage et de refroidissement par rayonnement – Partie 3 : conception et dimensionnement.

[Lire l'actu-veille associée](#)

[NF EN ISO 11855-4](#) (septembre 2021 – indice de classement : P 52-620-4) : Conception de l'environnement des bâtiments – Systèmes intégrés de chauffage et de refroidissement par rayonnement – Partie 4 : dimensionnement et calculs relatifs au chauffage adiabatique et à la puissance frigorifique pour systèmes d'éléments de construction thermoactifs (TABS).

[Lire l'actu-veille associée](#)

[NF EN ISO 11855-5](#) (septembre 2021 – indice de classement : P 52-620-5) :

Conception de l'environnement des bâtiments – Systèmes intégrés de chauffage et de refroidissement par rayonnement – Partie 5 : installation.

[Lire l'actu-veille associée](#)

[NF DTU 51.2 P1-2](#) (mai 2020 – indice de classement : P 63-202-1-2) : Parquets collés – Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (CGM). [Retirage]

[FD P 78-466-1](#) (octobre 2021 – indice de classement : P 78-466-1) : Verre dans la construction – Contenu des notes de calculs d'analyse thermique des températures des vitrages.

[Lire l'actu-veille associée](#)

[NF P 78-470](#) (novembre 2015 – indice de classement : P 78-470) : Verre dans la construction – Calcul des températures des composants et des efforts dans les joints de scellement des vitrages isolants sans protection solaire.

[XP ISO/TS 21480](#) (octobre 2021 – indice de classement : P 78-500) : Verre dans la construction – Exigences techniques générales relatives au recyclage des modules photovoltaïques intégrés au bâtiment.

[Lire l'actu-veille associée](#)

[NF EN 12813](#) (décembre 2004 – indice de classement : P 93-550) : Équipements temporaires de chantiers – Tours d'étaie en composants préfabriqués – Méthodes particulières de calcul de la structure.

[NF P 94-001](#) (novembre 2021 – indice de classement : P 94-001) : Repérage amiante environnemental – Étude géologique des sols et des roches en place – Mission et méthodologie.

[Lire l'actu-veille associée](#)

[NF EN 15237](#) (mai 2007 – indice de classement : P 94-337) : Exécution des travaux géotechniques spéciaux – Drains verticaux.

S – Industries diverses

[XP ISO/TS 19488](#) (octobre 2021 – indice de classement : S 31-093) : Acoustique – Système de classification acoustique des logements.

[Lire l'actu-veille associée](#)

[NF EN 54-1](#) (juin 2021 – indice de classement : S 61-981) : Systèmes de détection et d'alarme incendie – Partie 1 : introduction. [Retirage]

[NF EN ISO 7396-1](#) (mai 2016 – indice de classement : S 95-155-1) : Systèmes de distribution de gaz médicaux – Partie 1 : systèmes de distribution de gaz médicaux comprimés et de vide, modifiée par l'amendement A1 (janvier 2019).

T – Industries chimiques

[NF EN 17410](#) (septembre 2021 – indice de classement : T 50-800) : Plastiques – Recyclage en boucle contrôlée de profilés de fenêtres et portes en PVC-U.

[Lire l'actu-veille associée](#)

X – Normes fondamentales – Normes générales

[NF EN ISO 7010](#) (mars 2020 – indice de classement : X 08-003) : Symboles graphiques – Couleurs de sécurité et signaux de sécurité – Signaux de sécurité enregistrés, modifiée par l'amendement A1 (octobre 2020).

[Lire l'actu-veille associée](#)

[NF EN ISO 14040](#) (octobre 2006 – indice de classement : X 30-300) : Management environnemental – Analyse du cycle de vie – Principes et cadre, modifiée par l'amendement A1 (octobre 2020).

[Lire l'actu-veille associée](#)

[NF EN 13032-3](#) (novembre 2021 – indice de classement : X 90-011-3) : Lumière et éclairage – Mesure et présentation des données photométriques des lampes et des luminaires – Partie 3 : présentation des données relatives à l'éclairage de sécurité des lieux de travail.

[Lire l'actu-veille associée](#)

[NF EN 13032-4+A1](#) (juin 2019 – indice de classement : X 90-011-4) : Lumière et éclairage – Mesure et présentation des données photométriques des lampes et des luminaires – Partie 4 : lampes, modules et luminaires LED.

Z – Administration – Commerce – Documentation – Traitement de l'information – Télécommunications

[NF Z 40-350](#) (novembre 2021 – indice de classement : Z 40-350) : Prestations d'archivage et de gestion externalisée de documents sur supports physiques.

[Lire l'actu-veille associée](#)



NORME

Tuyaux de chauffage urbain : révision des normes NF EN 13941-1 et NF EN 13941-2 relatives à la conception et l'installation des systèmes bloqués de monotubes ou bitubes isolés thermiquement

La norme NF EN 13941-1+A1 de décembre 2021 (homologuée en décembre 2021) spécifie les règles de conception, de calcul et d'installation des systèmes bloqués de tuyaux pré-isolés pour les réseaux enterrés d'eau chaude, ainsi que les règles relatives aux essais fonctionnels pour ces systèmes. Elle n'est pas applicable aux pompes, échangeurs de chaleur, chaudières, réservoirs et systèmes en aval des postes de raccordement.

Elle remplace la norme [NF EN 13941-1](#) d'avril 2019.

La norme NF EN 13941-2+A1 de décembre 2021 (homologuée en décembre 2021) spécifie les exigences d'installation (incluant la conception et le calcul) de systèmes manufacturés bloqués de monotubes ou bitubes isolés thermiquement pour les réseaux d'eau chaude enterrés directement, pour un service continu avec de l'eau chaude traitée à différentes températures jusqu'à 120°C, et occasionnellement avec des pics de températures jusqu'à 120°C, et occasionnellement avec des pics de température jusqu'à 140°C et une pression interne maximale de 2,5 MPa.

Elle remplace la norme [NF EN 13941-2](#) d'avril 2019.

Elles seront mises en ligne prochainement sur Kheox.

Références :

NF EN 13941-1+A1 (décembre 2021 – indice de classement : E 39-010-1) : Tuyaux de chauffage urbain – Conception et installation des systèmes bloqués de monotubes ou bitubes isolés thermiquement pour les réseaux d'eau chaude enterrés directement – Partie 1 : Conception.

NF EN 13941-2+A1 (décembre 2021 – indice de classement : E 39-010-2) : Tuyaux de chauffage urbain – Conception et installation des systèmes bloqués de tuyaux monotubes et bitubes isolés thermiquement pour les réseaux d'eau chaude

a NORME

Systèmes de biogaz domestiques : révision de la norme NF ISO 23590 relative à la conception, l'installation, l'utilisation, la maintenance et la sécurité

La norme NF EN ISO 23590 de décembre 2021 (homologuée en décembre 2021) couvre les exigences relatives à la conception, l'installation, l'utilisation, la maintenance et la sécurité des systèmes de biogaz domestiques (HBS) qui produisent du biogaz dans des quantités équivalant à une capacité d'installation inférieure à 100 MWh par an. Elle s'applique aux systèmes HBS avec des canalisations et équipements dont les niveaux de pression sont inférieurs à 5 kPa.

Les équipements ou appareils raccordés à un système HBS ou utilisant l'énergie du biogaz d'un tel système ne relèvent pas du domaine d'application de la norme.

Elle identifie les spécifications requises pour les carburants livrés au moment et au lieu du transfert de propriété (au point de livraison).

Elle remplace la norme [NF ISO 23590](#) de mars 2021.

Elle sera mise en ligne prochainement sur Kheox.

Référence : NF EN ISO 23590 (décembre 2021 – indice de classement : M 41-026) : Exigences relatives aux systèmes de biogaz domestiques : conception, installation, utilisation, maintenance et sécurité.

Toute la veille des 6 derniers mois



Vous recevez cette newsletter qui fait partie intégrante de votre abonnement à « Kheox », une marque du groupe Infopro Digital, spécialiste de l'information professionnelle. Pour suspendre la réception de cette newsletter provenant de « Kheox », [suivez ce lien](#). La charte de données personnelles du groupe Infopro Digital, dont « Kheox » fait partie, est disponible ici : www.infopro-digital.com/rqpd